



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Spartacote Vivid Dye
Version n°	01
Date de publication	15-Juillet-2015
Date de la révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-
No CAS	Mélange
Usage du produit	Colorant béton.
<b>Renseignements sur le fabricant</b>	
NOM DE LA SOCIETE	LATICRETE International
Adresse	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
Téléphone	(203)-393-0010
Personne-ressource	Steve Fine
Site Web	www.laticrete.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler ChemTel jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.255.3924 Mexique - 1.800.099.0731 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.813.248.0585

## 2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	AVERTISSEMENT Vapeur et liquide combustibles. Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Contact avec les yeux. Contact avec la peau.
Yeux	Peut causer une irritation des yeux.
Peau	Peut entraîner une irritation cutanée par contact prolongé ou répété.
Inhalation	À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Organes cibles	Yeux. Peau.
Effets chroniques	Données non disponibles.
Signes et symptômes	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.
Effets potentiels sur l'environnement	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
1-Méthoxypropan-2-ol	107-98-2	50 - 60
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol	34590-94-8	20 - 30
Chrome	7440-47-3	10 - 20

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Procédures de premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Contact avec les yeux</b>	Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Conseils généraux</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Vapeur et liquide combustibles.
<b>Agents extincteurs</b>	
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Protection pour les pompiers</b>	
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Le directeur environnemental doit être informé de tous les rejets majeurs.
<b>Méthodes de confinement</b>	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ne pas rejeter dans l'environnement.  Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Autres informations</b>	Nettoyer selon les réglementations applicables.

## 7. Manutention et entreposage

### Manutention

Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Le produit est un liquide combustible. Prendre les mesures de précaution appropriées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Suivre les règles pour les liquides combustibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	150 ppm 369 mg/m <sup>3</sup>
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	100 ppm 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	150 ppm 606 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	75 ppm
	TWA	50 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>
Éther monométhyle de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3
		150 ppm
	TWA	369 mg/m3
		100 ppm
Chrome (CAS 7440-47-3)	TWA	0.5 mg/m3
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
		150 ppm
	TWA	606 mg/m3
		100 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Chrome (CAS 7440-47-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	1 mg/m3
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	PEL (limite d'exposition admissible)	600 mg/m3
		100 ppm

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Mécanismes techniques** Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Fournir une ventilation appropriée et minimiser le risque d'inhalation des vapeurs.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux et du visage** Porter des lunettes de protection approuvées.

**Protection de la peau** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants en caoutchouc sont recommandés.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** Liquide, plusieurs couleurs.

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Diverses couleurs.

**Odeur** Léger

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** 6 - 10

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Point d'ébullition** > 110 °C (> 230 °F)

**Point de fusion/point de congélation** Non disponible.

**Solubilité (eau)** Non disponible.

**Densité** 1.06

**Point d'éclair** 43.0 °C (109.4 °F)

**Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**COV** 62.9 %

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

#### Autres données

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

### 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Les agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

**Risque de réactions dangereuses** Ne se produit pas.

## 11. Renseignements toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3739 mg/kg
Éther monométhylrique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 500 ppm, 7 heures
<b>Effets aigus</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.	
<b>Sensibilisation</b>	Non un sensibilisateur de la peau.	
<b>Effets locaux</b>	Provoque une irritation des yeux	
<b>Effets chroniques</b>	Données non disponibles.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Chrome (CAS 7440-47-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Chrome (CAS 7440-47-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée par contact prolongé ou répété.	
<b>Graves lésions/irritation aux yeux</b>	Peut provoquer une irritation des yeux lors d'un contact direct.	
<b>Mutagénicité</b>	Non disponible.	
<b>Effets sur la reproduction</b>	Données non disponibles.	
<b>Tératogénicité</b>	Non disponible.	
<b>Symptômes et organes visés</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes.	
<b>Matériaux synergétiques</b>	Non disponible.	
<b>12. Données écologiques</b>		
<b>Données écotoxicologiques</b>	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.	
<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.	
<b>Effets sur l'environnement</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
<b>Toxicité aquatique</b>	Non classé.	
<b>Persistance et dégradation</b>	Ce produit est facilement biodégradable.	
<b>Bioaccumulation /accumulation</b>	Non susceptible de bioaccumulation dans les organismes aquatiques.	
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Données non disponibles.	

### 13. Données sur l'élimination du produit

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Les contenants ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-Méthoxypropan-2-ol)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN1993
<b>UN proper shipping name</b>	Flammable liquid, n.o.s. (1-Methoxy-2-propanol)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	3
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No
<b>ERG Code</b>	3L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### IMDG

<b>UN number</b>	UN1993
<b>UN proper shipping name</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (1-Methoxy-2-propanol)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	3
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No
<b>EmS</b>	F-E, S-E
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non disponible.

**Informations générales** La classification IATA n'est pas pertinente, la matière n'étant pas transportée par l'air.

### 15. Information sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.
<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
<b>Classification SIMDUT</b>	B3 - Liquides Combustibles



## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

## Classements NFPA

Santé: 1  
Inflammabilité: 2  
Instabilité: 0

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.

## Préparée par

LATICRETE International